COMITE DEPARTEMENTAL 41 de NATATION

PRÉFET DE LOIR-ET-CHER
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Service Associé à la Formation :

Référent Gérald MARCHAND :
Association Sauveteurs-Secouristes de Sologne COMITÉ DÉPARTEMENTAL FFSS 41
41700 COUR-CHEVERNY
Association affiliée à la **Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme**.
Organisme de Protection Civile – Fondée en 1899 par Raymond Pitet – Reconnue d'utilité publique
Ligue Régionale Centre - Agréée Sécurité Civile

Référent Christophe ATRY (PSE 1) :
Association de Sauvetage, Prévention et Secours (ASPS)
7 allée Félix PERROT
41100 Vendôme

FORMATION AU BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE PROMOTION 2023

DOSSIER D'INSCRIPTION A RETOURNER A :
Mme MOURGUES Manon, Secrétaire Administrative

Comité Départemental Loir-et-Cher de Natation
Par courrier : Manon MOURGUES Piscine La Salamandre 43 Avenue de la résistance 41300 Salbris

AVANT LE **04 JANVIER 2023**, DERNIER DELAI
Aucun dossier ne sera pris en considération passé ce délai

Organisation :
Du 28 janvier 2023 au 10 mai 2023 (70h de formation) dans les clubs
2 sessions PSE1 seront organisées salle de l'AAJ B à Blois :
Du 20 au 24 février 2023 et du 24 au 28 avril 2023
Examen final BNSSA **le 13 mai 2023**

La partie pratique aquatique (natation et sauvetage) sera assurée par les éducateurs diplômés des clubs.
AAJ.BLOIS - US. VENDOME - AN. ROMORANTIN - CA. ST-LAURENT - SALBRIS.N. – MASQ MONTRICHARD

La partie théorique, réglementation sera assurée par William GUILLOTEAU -
4 samedis après-midi en présentiel + envoi de 3 à 4 QCM :
le 28 janvier (à Vendôme), 04 mars (salle n°1 CDOS à Blois), 07 avril (à Vendôme) et le 29 avril 2023 (salle n°1 CDOS à Blois)

Coller photo d'identité

IDENTITE DU STAGIAIRE

Je soussigné(e) Nom de naissance : .....

Nom d'usage : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ……à……

Adresse :.....

.....

Téléphone : Portable.....Fixe.....

Nationalité : .....

Email :……@.....

Taille tee-shirt ……

1. Sollicite mon inscription à la formation organisée par le COMITE DEPARTEMENTAL DE LOIR & CHER DE NATATION pour l'accès à la formation au Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique.
2. Sollicite mon inscription à la formation organisée par le COMITE DEPARTEMENTAL DE LOIR & CHER DE NATATION pour l'accès à la formation du PSE1

Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis et m'engage à respecter les modalités et conditions relatives à la mise en œuvre des épreuves et de la formation.

Fait à ……, le .....

Signature du candidat, et du responsable légal pour les mineurs

CERTIFICAT MEDICAL

Un certificat médical établi moins de trois mois avant la date limite de dépôt du dossier est exigé pour tout candidat au Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique ou à l'examen de révision de ce brevet.

****

Je soussigné, ... Docteur en médecine certifie avoir examiné ce jour, M/Mme..... et avoir constaté qu'il/elle ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage, ainsi qu'à la surveillance des usagers des lieux de bains.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente en particulier une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à cinq mètres ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous.

A……., le…….

Signature et cachet

Sans correction

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesuré séparément :

Soit au moins :
3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10.

Cas particulier

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est 4/10 + inférieur à 1/10.

Avec correction

- soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à 1/10),
- soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil au moins à 8/10.

Cas particulier

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est 10/10 pour l'autre œil corrigé.

N.B. : La vision nulle à un œil (énucléation par exemple) est une contre-indication.
Dans le cas de port de lunettes ou de lentilles, il faut cumuler les critères sans correction et avec correction.

AUTORISATION PARENTALE

(uniquement pour les candidats mineurs à l'entrée en formation)

Je soussigné(e) (Père, Mère, Tuteur) .....

Autorise : mon fils - ma fille .....

1. à suivre la formation au Brevet National de Sauvetage et de Sécurité Aquatique qui se déroulera du **28 janvier 2023 au 13 mai 2023**.

2. à suivre la formation au PSE1 **du 20 au 24 février 2023 ou du 24 au 28 avril 2023**

Autorise le responsable de la formation à prendre, si nécessaire, toute mesure utile en cas d'accident.

A ..... le .....

SIGNATURE

PIECES A FOURNIR PAR LE CANDIDAT

Comité Départemental de Loir-et-Cher de Natation

Par voie postale à : Manon MOURGUES
Piscine La Salamandre
43 avenue de la résistance 41300 SALBRIS

A TRANSMETTRE POUR LE **04 JANVIER 2023 DERNIER DELAI**

- ☐ Le dossier d'inscription dûment complété (photo d'identité collée).
- ☐ Une photocopie en double exemplaire de la carte nationale d'identité recto/verso en cours de validité, ou du passeport en cours de validité, ou du livret de famille, ou du titre de séjour pour les étrangers.
- ☐ Un certificat médical de non contre- indication à la pratique de la natation et du **sauvetage** (ci-joint), datant de moins de 3 mois à la date de clôture du dossier - ***utiliser impérativement le certificat joint***.
- ☐ Une photocopie du PSE1 et du recyclage (FMA) pour ceux déjà titulaires du PSE1 ***Rappel : Le candidat qui n'en est pas titulaire au moment de l'inscription, devra avoir validé cette formation et fournir une copie au plus tard 3 semaines avant l'examen (le candidat n'ayant pas fourni les pièces nécessaires ne sera pas convoqué à l'examen).***
- ☐ Une photocopie de l'attestation de l'organisme de protection sociale.
- ☐ Une autorisation parentale pour les candidats mineurs à l'entrée en formation (ci-joint).
- ☐ Une attestation de prise en charge (annexée) le cas échéant.
- ☐ La fiche d'identité stagiaire (annexée) dûment remplie.
- ☐ **Un chèque de 400 €** libellé à l'ordre de **FFN comité du Loir et cher,** correspondant aux frais d'inscription à la formation et aux frais de dossier.

TOUT DOSSIER INCOMPLET, NON-CONFORME OU DEPOSE HORS DELAI NE SERA PAS PRIS EN COMPTE